

Sujet: [INTERNET] Projet de centrale photovoltaïque au sol - La Lande du Maine - Saint-Pierre-La-Cour

De: benoit-pierre.mourot@!
Date: 16/12/2021 22:28

Pour: pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

Bonjour M. le comissaire enquêteur

Je reviens vers vous concernant le projet de centrale photovoltaïque portée par la société Kernum sur les terrains de Lafarge à Saint-Pierre-La-Cour.

Je suis résident du hameau de la Touche à Bréal sous Vitré, et je serai directement impacté pour tous les inconvénients de ce projet (nuisance visuelle, les travaux, l'éblouissement,...)

Le point sur lequel je souhaite attirer votre attention est la prise en compte de la préservation de notre santé.

On nous assure que les ondes électromagnétiques ne se diffusent pas plus loin que les premières habitations. Les études le démontrent!

Mais est ce que ces études ont été réalisées sur une centrale placée sur un merlon de 50m de haut? Est ce que ces études prenaient en compte la présence d'une autoroute à proximité remplie d'antenne 4G et 5G ou encore la présence d'une ligne THT. Ces études ne sont valables que si on peut les comparer à notre situation.

A t'on la garantie que les ondes électromagnétiques, qui ont un effet néfaste avéré sur la santé, ne seront pas plus importante que la législation ne le permet au sein de notre hameau

Je ne suis pas contre le projet, mais je souhaite qu'il y ait des contrôles par un organisme indépendant qui soient réalisés après la fin du chantier pour s'assurer que les normes soient respectées.

Ces contrôles devraient se faire régulièrement dans les années suivantes.

Ces contrôles devront être à la charge du porteur de projet ou de l'exploitant.

S'il s'avèrent qu'il y a des anomalies par rapport aux résultats des études, le porteur du projet ou l'exploitant devront en prendre les responsabilités corriger à leur frais ce qui ne va pas quitte à abandonner l'exploitation de la centrale.

Il faut que le porteur du projet ou l'exploitant s'y engage avant le début des travaux et prévoient un fond financier bloqué pour cela.

Merci pour votre écoute et vos explications lors de notre rencontre.

Bien cordialement,

Benoît-Pierre Mourot